



MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-033 du 23 mai 2025

autorisant l'ouverture d'un débit de boissons
temporaire du 3^{ème} groupe

MARC LUCCHINI
MAIRE

Le Maire de la commune d'Illange,

- VU les articles L.3321-1, L.3334-2, L.3335-1, L.3335-4 du code de la santé publique ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-DLP/1-498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons dans le département de la Moselle ;
- VU la demande présentée par Mme Céline CAVALLARO-MEYER Présidente de l'U.S.C.I. (Union Sportive et Culturelle d'Illange) en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3^{ème} groupe, du 28 juin au 5 juillet 2025 au parking du gymnase ou à la salle polyvalente d'Illange, à l'occasion de l'animation « Beach Volley »
- CONSIDERANT que le pétitionnaire n'a bénéficié d'aucune autorisation délivrée par l'autorité municipale ;
- CONSIDERANT que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

ARRÊTE

Article 1 : En application des dispositions du code de la santé publique susvisées, Mme Céline CAVALLARO-MEYER, Présidente de l'U.S.C.I. est autorisée à exploiter un débit de boissons temporaire du 3^{ème} groupe

- du 28 juin au 5 juillet 2025, parking du gymnase ou salle polyvalente d'Illange de 19h à 2h du matin à l'occasion du « Beach Volley ».

Article 2 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Mme la Commandante des brigades de gendarmerie Guénange-Metzervisse
- L'intéressée
- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et de Secours d'Illange et Yutz

Le présent arrêté 2025-033
a été publié le 23 mai 2025

Illange, le 23 mai 2025
Le Maire,

